

Délibération n° 2025-02

Déploiement de la fibre optique sur les îles de Batz et Bréhat

SYNDICAT MIXTE Mégalis Bretagne

1^{ère} réunion de l'année 2025

Bureau syndical

Jeudi 6 février 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni en Bureau syndical le jeudi 6 février 2025, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER DUPIN	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE BARS	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	

Membres invités :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
3	RENNES METROPOLE	HUAUME	YANN	

Vu les articles L 5721-1 à L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Le déploiement du très haut débit pour tous ne doit pas oublier les territoires insulaires dont les élus ont rappelé l'importance d'un accès numérique de qualité pour le maintien des populations et des activités.

Le plan d'actions adopté en comité syndical de juin 2023 prévoyait la pose de câbles sous-marin pour les îles de Batz et Bréhat.

En effet celles-ci sont à faible distance du continent. Des câbles sous-marin cuivres ou électriques existent et les zones d'atterrage sont bien définies. Il semble donc faisable d'envisager le déploiement de points de mutualisation FttH sur les îles avec la même ingénierie que sur le continent et un réseau de transport entre ces armoires et des NRO sur le continent via une partie sous-marine.

Depuis, des études techniques et environnementales ont été menées et deux arrêtés préfectoraux en juin 2024 pour Batz et octobre 2024 pour Bréhat ont dispensé le projet de la production d'une étude d'impact. Les demandes de concession et les dossiers de déclaration environnementale ont depuis été déposés.

Pour la réalisation des travaux de construction d'une part des armoires et du déploiement des câbles optiques sur les îles et d'autre part des chambres d'atterrage et de la pose du câble sous-marin, la prestation sera réalisée par Axione dans le cadre d'un avenant au marché de conception réalisation existant.

L'exploitation et la commercialisation des infrastructures insulaires seront réalisées dans le cadre de la délégation de service public actuelle par THD Bretagne. Des adaptations seront toutefois peut être nécessaires par exemple sur les délais d'interventions de rétablissement sur lesquels l'exploitant s'engage vis-à-vis de ses clients opérateurs considérant les contraintes particulières de réparation d'un câble de transport sous-marin.

Plusieurs avenants ou marchés publics sont donc à prévoir :

- Un avenant au marché public de Conception Réalisation avec Axione pour un montant d'environ 6 M€ pour la construction des prises et la réalisation des liens de transport par câbles sous-marins pour les deux îles,
- Un avenant au contrat de DSP avec THD Bretagne pour la modification le cas échéant des conditions d'exploitation sur ces deux îles en raison des contraintes de réparation des câbles sous-marins,
- Un marché sera également à prévoir afin de s'assurer du respect des contraintes environnementales dans la durée conformément aux autorisations préfectorales qui seront délivrées.

Le démarrage des travaux devrait débuter avant l'été 2025 avec la pose des câbles au mieux à l'automne 2025 sous réserve de conditions météorologiques favorables.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

DECIDE

A l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** l'intégration des îles de Batz et Bréhat à la DSP actuelle ;
- **D'AUTORISER** le Président à lancer les marchés nécessaires.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président délégué

Stéphane PERRIN-SARZIER